

27 fév 2026 -17:13

Appartient à [Conseil des ministres du 27 février 2026](#)

Retour au travail : responsabilisation à l'égard des titulaires reconnus incapables de travailler

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les mesures de responsabilisation à l'égard des titulaires reconnus incapables de travailler.

Le projet d'arrêté royal vise à compléter les mesures de responsabilisation à l'égard des titulaires reconnus incapables de travailler, en prévoyant des mesures spécifiques à l'égard du titulaire reconnu incapable de travailleur, sans contrat de travail et qui dispose d'un potentiel de travail suffisant.

Concrètement, le projet prévoit les conditions et modalités de la diminution de 10% de l'indemnité lorsque le titulaire :

- ne s'inscrit pas à temps, sans justification valable, auprès du service ou de l'institution des Régions ou des Communautés participant à la réinsertion socioprofessionnelle
- est absent sans justification valable au moment de contact avec le conseiller du service ou de l'institution des Régions ou des Communautés participant à la réinsertion socioprofessionnelle

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 215octiesdecies de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

